

# ASSISTANT FAMILIAL, UN MÉTIER QUI A DU SENS !



Le goûter, un bon moment en famille

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Département de l'Ain emploie des assistants familiaux pour accueillir des enfants confiés en raison de difficultés familiales.

Accueillir des enfants chez soi, leur offrir un environnement familial stable, chaleureux et rassurant, leur apporter un cadre éducatif, les aider à s'épanouir, les accompagner dans leur vie quotidienne... telles sont les missions des assistants familiaux.

## DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL, QU'EST-CE QUE ÇA IMPLIQUE ?

C'est toute la famille de l'assistant familial qui est concernée par ce choix de vie.

L'assistant familial est un agent du Département et signe dans ce cadre un contrat de travail avec la collectivité. Il perçoit un salaire, des indemnités pour l'entretien et bénéficie de congés. Il peut également choisir le nombre d'enfants qu'il souhaite accueillir.

## QUI SONT LES ENFANTS CONFISÉS ?

L'âge des enfants accueillis peut aller de la naissance à 21 ans. Ils sont confiés par décision du juge pour enfants ou à la demande des parents. La durée du placement est variable et peut aller de quelques jours à plusieurs années.

**1 467**

**enfants confiés au  
Département de l'Ain,  
dont 541 accueillis en  
familles d'accueil**

## ET POURQUOI PAS VOUS ?

Aucun diplôme spécifique n'est demandé. Il est toutefois nécessaire d'obtenir un agrément. La demande d'agrément déclenche une évaluation au cours de laquelle le candidat rencontre un travailleur social et éventuellement un psychologue. Elle doit permettre de vérifier que les conditions matérielles et l'environnement familial sont adaptés. Toutes les personnes qui vivent au domicile sont rencontrées. Une fois recruté, l'assistant familial bénéficie d'une formation obligatoire, financée par le Département.



Amanda (au centre) a été élevée par Évelyne et son mari

Évelyne fait ce métier depuis 22 ans. Après avoir été commerçante pendant 20 ans, elle a choisi cette profession, en concertation avec son mari et ses enfants : *« c'est une décision qu'on ne prend pas à la légère et qui doit être collective, toute ma famille a été partante ! »*

### PLUS QU'UN MÉTIER. UN ENGAGEMENT

*« Il faut prendre ça à cœur, faire de son mieux pour aider les enfants qu'on accueille, les écouter, les accompagner. Leur donner leur chance. Je leur dis souvent qu'on ne choisit pas sa famille mais qu'on peut choisir qui on veut devenir. Notre rôle est de les porter pour qu'ils s'en sortent dans la vie. Il faut avoir de l'amour à donner et aimer partager, tout en leur fournissant un cadre et une stabilité. »*

Évelyne et son mari, très impliqué lui aussi, ont de quoi être fiers. Ils ont accueilli pendant 20 ans Amanda, aujourd'hui âgée de 22 ans. Elle est arrivée chez eux bébé. Petite, elle était particulièrement introvertie et aimait être avec les animaux. En lien avec l'éducatrice du Département, Évelyne et son mari ont donc eu l'idée de l'inscrire à l'équitation. Elle s'est ainsi ouverte et a pu se construire autour de sa passion, jusqu'à en faire un véritable projet de vie. Elle a ainsi passé de nombreux diplômes dans le domaine équin, soutenue par le Département qui a financé ses formations. Aujourd'hui, elle rentre sereine dans le monde du travail et reste très liée à sa famille de cœur qui continue d'être à ses côtés dans toutes les étapes de sa vie.

## VOUS AUSSI, DEVENEZ ASSISTANT FAMILIAL !

Pour demander un agrément ou participer à des réunions d'information.

PROCHAINE RÉUNION D'INFORMATION  
Mardi 7 novembre à 17 h  
à la Cellule Assistants familiaux  
*Inscription obligatoire*



Département de l'Ain  
Cellule Assistants Familiaux  
13 avenue de la Victoire - BP 50415  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex



04 69 19 10 30



cellule-metier-assistant-familial@ain.fr



www.ain.fr/devenir-assistant-familial